

**Nous sommes salarié-e-s
du secteur associatif...
... mais même engagé-e-s, même militant-e-s,
nous devons défendre nos droits !**

La section
Ile-de-France vous invite à
une rencontre pour découvrir
le syndicat ASSO !

Jeudi 2 juillet 2015

de 19h à 21h au Lieu Dit
6, rue Sorbier Paris 20ème
(M° Ménilmontant)

ASSO

**ACTION
DES SALARIÉS
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Le syndicat ASSO a pour
objectif de promouvoir et défendre les droits
individuels et collectifs des travailleuses et travailleurs du secteur
associatif, quel que soit leur statut. Il souhaite aussi interroger la place
du secteur associatif dans la société dans une perspective de transformation sociale.

POURQUOI ASSO ?

En quelques décennies, le secteur associatif, qui était fondé sur un engagement bénévole, est devenu un milieu professionnel aux salarié-e-s nombreux-euses et qualifié-e-s. En France, on estime à 1,8 millions le nombre de personnes qu'il emploie dans différents domaines (santé, social, international, culture, éducation populaire, sport, etc.).

La culture du secteur associatif, qui trouve ses racines dans un engagement personnel et militant, conduit à des questionnements autour du statut des salarié-e-s, de ses limites face à des employeur-euse-s bénévoles qui n'assument pas toujours leurs responsabilités et confondent souvent l'engagement personnel de leurs employé-e-s et leur disponibilité à toute épreuve en tant que militant-e-s.

Cette situation aboutit à des dérives dans le droit du travail, en contradiction avec les valeurs et les missions de l'association, occasionnant des relations salarié-e-s / employeur-euse-s conflictuelles.

ASSO est une organisation syndicale rattachée à Solidaires qui répond à la spécificité du secteur associatif lié à l'engagement de ses salarié-e-s comme de ses employeur-euse-s, au-delà du secteur d'activité de l'association.

Le droit du travail s'applique aux employeur-euse-s associatifs comme aux autres !

> Le syndicat ASSO propose aux salarié-e-s le soutien et les ressources nécessaires à la défense de leurs droits.

> Le syndicat ASSO milite plus largement pour l'amélioration des droits et des conditions de travail des salarié-e-s du secteur associatif.

Il porte des revendications sur les salaires, le temps de travail, la définition des métiers, les contrats de travail, les déplacements, etc. Il mène enfin des réflexions sur la précarité et la précarisation de l'emploi dans le secteur associatif, la place du salarié-e dans les associations, etc.

ASSO
Ile de France !

Salarié.e.s du milieu associatif vivant en Ile de France, nous nous retrouvons régulièrement pour échanger sur nos conditions de travail, partager nos expériences, réfléchir, nous former collectivement et agir ensemble pour la défense de nos droits et la promotion de nos valeurs. Si vous souhaitez nous rejoindre ou si vous souhaitez un appui juridique, n'hésitez pas à nous contacter ! : asso.iledefrance@yahoo.fr

Union
Syndicale
Solidaires

Asso est membre de l'Union Syndicale Solidaires